

REGLEMENTATION DES COUPES SENIORS

Proposition de la commission des compétitions concernant les équipes susceptibles de pouvoir participer aux différentes Coupes organisées sous l'égide du District Aube de Football

Avis du comité directeur : FAVORABLE

Date d'effet : 1^{er} juillet 2022

REGLEMENT DES COUPES ET CHALLENGES SENIORS

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE
<p><u>Article 1 - COUPE DE L'AUBE</u></p> <p>Coupe de l'AUBE : Ouverte à tous les Clubs du District Aube dont l'équipe représentative évolue pour la saison considérée en Ligue ou en District ainsi que les équipes réserves participantes au championnat de R1 et R2</p>	<p><u>Article 1 - COUPE DE L'AUBE</u></p> <p>Coupe de l'AUBE : Ouverte à tous les Clubs du District Aube dont l'équipe représentative évolue pour la saison considérée en Ligue ou en District ainsi que les équipes réserves participantes au championnat de R1 et R2 Les clubs, évoluant dans les championnats nationaux, participent avec leur équipe réserve si celle-ci est engagée dans un des championnats, Régional 1, Régional 2 ou Régional 3.</p>
<p><u>Article 3 - COUPE DE L'AUBE</u></p> <p>La Coupe de l'AUBE : Un club devra disputer la compétition avec son équipe première amateur ou avec ses 2 équipes si elles évoluent en R1 et R2 Les clubs participant aux championnats nationaux ou de la Ligue sont dans l'obligation de s'engager en Coupe de l'AUBE et d'y participer avec leur équipe hiérarchiquement la plus élevée disputant le championnat régional ou départemental.</p>	<p><u>Article 3 - COUPE DE L'AUBE</u></p> <p>La Coupe de l'AUBE : Un club devra disputer la compétition avec son équipe première amateur ou avec ses 2 équipes si elles évoluent en R1 et R2 son équipe réserve de R1, R2 ou R3. Les clubs participant aux championnats nationaux ou de la Ligue sont dans l'obligation de s'engager en Coupe de l'AUBE et d'y participer avec leur équipe hiérarchiquement la plus élevée disputant le championnat régional ou départemental.</p>
<p><u>Article 1 - COUPE ELITE</u></p> <p>Coupe ELITE : Réservée aux Clubs dont l'équipe représentative évolue pour la saison considérée en D1 et D2 ainsi que les équipes réserves participantes au championnat de R3 et D1</p>	<p><u>Article 1 - COUPE ELITE</u></p> <p>Coupe ELITE : Réservée aux Clubs dont l'équipe représentative évolue pour la saison considérée en D1 et D2 ainsi que les équipes réserves participantes au championnat de D1 et de R3 non engagées en coupe de l'Aube</p>
<p><u>Article 3 - COUPE ELITE</u></p> <p>La Coupe ELITE : Un club devra disputer la coupe ELITE avec son équipe première amateur ou avec ses 2 équipes si elles évoluent en R3 et D1.</p>	<p><u>Article 3 - COUPE ELITE</u></p> <p>La Coupe ELITE : Un club devra disputer la coupe ELITE avec son équipe première amateur ou avec ses 2 son équipe réserve si elle évolue en D1 ou R3 non engagée en coupe de l'Aube.</p>

Article 1 - CHALLENGE DANIEL ROY

Challenge Daniel ROY : Réservé aux clubs dont l'équipe représentative évolue pour la saison considérée en D3 ainsi que les équipes réserves participantes au championnat de D2 et D3.

Article 3 - CHALLENGE DANIEL ROY

Le Challenge Daniel ROY : Un club devra disputer le Challenge Daniel ROY avec son équipe première amateur ou avec ses 2 équipes si elles évoluent en D3.

Article 4 - SYSTEME DES EPREUVES

Tours préliminaires Coupe de l'Aube : 1. Spécifiques pour les Clubs évoluant en ligue afin de désigner 8 clubs qui poursuivront l'épreuve en 8ième de finale, 2. Spécifiques pour les Clubs évoluant en District afin de désigner 8 équipes qui poursuivront l'épreuve en 8ième de finale.

Article 1 - CHALLENGE DANIEL ROY

Challenge Daniel ROY : Réservé aux clubs dont l'équipe représentative évolue pour la saison considérée en D3 ainsi que les équipes réserves participantes au championnat de D2 et D3 **dans la limite d'une seule équipe par clubs.**

Article 3 - CHALLENGE DANIEL ROY

Le Challenge Daniel ROY : Un club devra disputer le Challenge Daniel ROY avec son équipe première amateur ou avec ~~ses 2~~ **une de ses équipes si elles évoluent en D3** réserves évoluant en D3.

Article 4 - SYSTEME DES EPREUVES

Coupe de l'Aube : ~~1. Spécifiques pour les Clubs évoluant en ligue afin de désigner 8 clubs qui poursuivront l'épreuve en 8ième de finale, 2. Spécifiques pour les Clubs évoluant en District afin de désigner 8 équipes qui poursuivront l'épreuve en 8ième de finale.~~

L'épreuve éliminatoire, par territoire ou secteur géographique cohérent, se déroulera chaque saison en fonction du nombre d'équipes engagées. La composition des groupes géographiques est du seul ressort de la commission des Compétitions et non susceptible de recours. La commission des compétitions a toute latitude pour exempter tel ou tel Club au titre du tirage des premiers tours pour les équipes toujours en lice en Coupe de France ou Coupe du Grand Est afin de faciliter le déroulement de la compétition.